

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 9
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D22042024_01 : Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : subvention d'équipement exceptionnelle au profit de la SAS Métropolys

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 mai 2023, l'Assemblée a décidé de vendre le foncier situé au 32 rue clemenceau à la SAS Metroplys dans le but de lui confier l'opération mixte consistant à la réalisation d'un logement à l'étage et d'un commerce en rez-de-chaussée (en l'occurrence, une librairie), opération initialement portée par la commune.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui la SAS Metroplys rencontre des difficultés dans la réalisation du projet liées à des parties non démolies de mur sur la parcelle cédée, ce qui engendre une perte de surface sur les deux niveaux.

En conséquence, une reprise des études est nécessaire afin de déposer un permis de construire modifié pour tenir compte de cette contrainte.

C'est pourquoi, la SAS Metroplys sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention d'équipement exceptionnelle de 7 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 7 000€ à la SAS Métropolys dans le cadre de l'opération mixte du 32 avenue Clemenceau.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 29/04/2024, Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

